Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des partenariats professionnels** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-89** **01/02/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : 9e édition de la semaine de l'industrie.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnel agricole Fédérations nationales des établissements de l'enseignement agricole privé Pour information : Inspection de l'enseignement agricole, services régionaux en charge de l'économie agricole

Résumé : information aux établissements d'enseignement agricole préparant aux métiers des industries agroalimentaires au sujet de la 9e édition de la semaine de l'industrie.

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Organisée depuis 2011, la Semaine de l'industrie vise à valoriser l'industrie française auprès de l'ensemble de la population. L'objectif en particulier est de renforcer l'attractivité du secteur industriel, de ses métiers auprès des jeunes et notamment des jeunes filles.

L'édition de 2018 a recensé 360 000 participants et 2 918 événements labellisés.

Le thème retenu pour cette **9° édition de la Semaine de l'industrie** est: « *La French Fab en mouvement* ».

Sur tout le territoire, l'ensemble des partenaires de l'évènement se mobilise pour proposer de nombreux événements de sensibilisation sur les différentes filières industrielles :

- journées portes ouvertes des établissements de formation ;
- visites d'entreprises ;
- interventions et témoignages de professionnel(le)s ;
- ateliers pédagogiques de découverte du monde industriel pour les élèves et leurs enseignants ;
- colloques, tables rondes et débats ;
- forums et salons ;
- événements sur Internet.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre du parcours de découverte des métiers des élèves de collège en leur permettant de mieux connaître la diversité des activités industrielles, de rencontrer des professionnel(le)s et de découvrir les sites industriels d'aujourd'hui.

Cet événement permet en outre aux établissements d'enseignement de mettre en place des actions avec les partenaires du monde industriel portant sur :

- l'attractivité des filières de formation scientifiques et techniques, en particulier auprès du public féminin ;
- la mixité des métiers dans l'industrie ;
- la valorisation de la voie professionnelle et le développement de l'apprentissage ;
- l'industrie du 21e siècle ;
- l'insertion professionnelle des jeunes.

L'objectif de cette action <u>déclinée pour les industries agroalimentaires</u> est de faire évoluer les comportements, notamment lors des choix d'orientation professionnelle des lycéens et étudiants.

L'industrie agroalimentaire est un secteur qui offre de nombreuses opportunités de stages et d'emplois. Ce secteur a besoin de jeunes talents et ceci à pratiquement tous les niveaux de qualification.

Depuis la 8ème édition de la Semaine de l'Industrie, l'Industrie connectée est à l'honneur. L'agriculture et les industries agroalimentaires n'ont pas échappé à cette « révolution numérique ».
Le numérique dans l'agroalimentaire est évidemment un gage d'attractivité pour la filière. En donnant une image de modernité, connectée et en adéquation avec les outils professionnels actuels, le secteur agroalimentaire peut plus facilement toucher les jeunes générations et susciter des vocations.

2 – CALENDRIER

Semaine de l'industrie : **du 18 au 24 mars 2019**

Labellisation des événements : **jusqu'au lundi 11 mars 2019**

3 – MODALITÉS DE MISE EN PLACE DES ACTIONS LABELLISEES

Les équipes pédagogiques ou de direction qui souhaitent participer à la Semaine de l'industrie peuvent faire labelliser leurs actions sur le site **www.semaine-industrie.gouv.fr** et bénéficier ainsi d'une visibilité nationale.
Il est important de proposer des événements qui associent les entreprises agroalimentaires partenaires des établissements d'enseignement.

Le label "Semaine de l'industrie" peut être obtenu sous 4 conditions cumulatives :

- se dérouler entre le 18 et le 24 mars 2019 (éventuellement entre le 4 mars et le 7 avril 2019) ;
- être ouvert au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi ;
- avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

Le Comité de validation dispose d'un délai de 4 jours ouvrés pour labelliser ou non l'événement, à compter de la demande faite en ligne. Une fois le projet labellisé, il apparaitra sur la carte des événements géolocalisés que le grand public pourra consulter dès le 15 janvier 2019, en page « Événements ».

Une fois le projet labellisé, vous recevrez automatiquement un kit de communication.

Pour toute question, contacter : contact-semaine-industrie.dge@finances.gouv.fr

4 - PARTENAIRES

Cet événement national se déroule à l'initiative du ministère de l'économie et des finances en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministère du travail, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère de la culture et plus de 35 partenaires : organisations représentatives des entreprises industrielles, entreprises, chambres consulaires, représentants des salariés de l'industrie, Pôle Emploi, ONISEP, BPI France, French Fab, écoles d'ingénieurs, établissements publics de recherche, associations.

5 – INFORMATION ET PARTICIPATION

Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés d'informer les directeurs des établissements de leur région des modalités de déroulement de la 9e édition de la semaine de l'industrie et de la bonne mobilisation des acteurs de l'enseignement technique agricole.

Cette opération a aussi vocation à s'inscrire dans les stratégies de développement des établissements. Leur mission « d'animation et de développement des territoires » sur le volet de l'industrie agroalimentaire pourrait être ainsi valorisée.

Par ailleurs, France Industrie veut faire de l'année 2019 l'Année de l'Industrie en matière d'attractivité vers le public des jeunes. Aussi, j'invite tous les établissements à permettre à plusieurs de leurs classes, accompagnées de leurs enseignants, de bénéficier des nombreuses opportunités de visites qui seront offertes ans le cadre de cette 9ème édition de la Semaine de l'Industrie, ce en lien avec les secteurs professionnels des formations suivies.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON